

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 01006

Numéro SIREN : 481 595 627

Nom ou dénomination : 6MOUV

Ce dépôt a été enregistré le 17/08/2023 sous le numéro de dépôt A2023/017933

6MOUV
Société par actions simplifiée
Au capital de 149.400 euros
Siège social : 3, allée Olympe de GOUGES – 31770 COLOMIERS
RCS Toulouse 481 595 627

la « **Société** »

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 31 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le 31 mai,
À 9 heures,

Les associés de la société **6MOUV**, société par actions simplifiée au capital de 149.400 euros, dont le siège social est sis 3, allée Olympe de GOUGES à COLOMIERS (31770) immatriculée auprès du RCS de Toulouse sous le numéro 481 595 627, représentée par ICARE GROUP, son président, elle-même représentée par Monsieur Laurent GAREAU et Monsieur Patrick JOUBERT en qualité de Co-Gérants (la « **Société** »), se sont réunis en assemblée générale ordinaire (l'« **Assemblée Générale** ») au siège social de la Société.

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Laurent GAREAU en sa qualité de Co-Gérant de la société ICARE GROUP, Président de la Société (le « **Président** »).

Le Président constate que les associés détenant plus de la moitié du capital et des droits de vote de la Société sont présents ou représentés.

Le Commissaire aux comptes, dûment convoqué, est absent et excusé.

L'Assemblée Générale est ainsi régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président de la Société ;
- Constatation de la démission de Monsieur Bernard CLAUDINON de ses fonctions de Directeur Général de la Société et résiliation de toutes les délégations de pouvoir consenties pendant l'exécution de ses fonctions ;
- Constatation de la démission de Monsieur Erwan LE BIVIC de ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société et résiliation de toutes les délégations de pouvoir consenties pendant l'exécution de ses fonctions ;
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée Générale les documents suivants :

- La lettre de démission de Monsieur Bernard CLAUDINON ;
- La lettre de démission de Monsieur Erwan LE BIVIC ;
- Le contrat de cession du 18 novembre 2022 ;
- le rapport du Président ;
- le texte des résolutions proposées.

Le Président demande qu'il lui soit donné acte de ce que l'ensemble des documents prévus par la loi et les statuts ont été communiqués aux associés, ou, le cas échéant, tenus à leur disposition au siège social dans les conditions et délais fixés par la loi.

L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Cette lecture terminée, le Président offre la parole aux personnes assistant à l'Assemblée Générale.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Constatation de la démission de Monsieur Bernard CLAUDINON de ses fonctions de Directeur Général de la Société et résiliation de toutes les délégations de pouvoir consenties pendant l'exécution de ses fonctions

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport du Président et de la lettre de démission signée par Monsieur Bernard CLAUDINON prenant effet le 30 avril 2023,

Constata sa démission de ses fonctions de Directeur Général de la Société à compter de cette date.

Prend acte de la résiliation de toutes les délégations de pouvoir consenties par Monsieur Bernard CLAUDINON pendant l'exécution de ses fonctions, cette résiliation prenant effet au 30 avril 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Constatation de la démission de Monsieur Erwan LE BIVIC de ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société et résiliation de toutes les délégations de pouvoir consenties pendant l'exécution de ses fonctions

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport du Président et de la lettre de démission signée par Monsieur Erwan LE BIVIC prenant effet le 31 mai 2023.

Constata sa démission de ses fonctions de Directeur Général Délégué de la Société à compter de cette date.

Prend acte de la résiliation de toutes les délégations de pouvoir consenties par Monsieur Erwan LE BIVIC pendant l'exécution de ses fonctions, cette résiliation prenant effet au 31 mai 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Pouvoirs

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

* *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les Associés et répertorié sur le registre des décisions des Assemblées Générales.



ICARE GROUP
Par : **L. GAREAU**
Président et associé



Monsieur Bernard CLAUDINON